



Refus de remboursement d'un implant dentaire

Par **Chris3271**, le **14/06/2025 à 23:18**

Bonjour,

Ma mutuelle (JUST) refuse de me rembourser un implant dentaire prétextant que mon contrat ne couvre pas les implants dentaires non remboursés.

Pour information voici comment est libellé le tableau des garanties.

Rubrique Soins et prothèses hors 100% santé, remboursés par la CPAM

Sous-rubrique Inlay-onlay, prothèses dentaires et **implants dentaires** panier tarif libre.

Or je lis qu'aucun implant dentaire n'est remboursés par la Sécurité Sociale en France. Cette formulation dans un contrat semble antinomique.

Qu'en est-il exactement s'il vous plaît ?

Par **Marck.ESP**, le **15/06/2025 à 07:56**

Bienvenue et bonjour,

la situation est en train d'évoluer.

Actuellement les implants dentaires en eux-mêmes ne font toujours pas partie du dispositif "100% Santé" ni des paniers aux "tarifs maîtrisés" ou "libres" avec un remboursement significatif de la Sécurité Sociale.

EVOLUTION: depuis novembre 2024, la Haute Autorité de Santé (HAS) a émis un avis favorable pour le remboursement de certains implants dentaires et prothèses dentaires liées aux implants, sous certaines conditions. Cet avis favorable est une étape cruciale et pourrait mener à une prise en charge partielle par l'Assurance Maladie.